

Comité Départemental Tennis de Table du Val D'Oise



106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE

☎ 09 62 62 62 72

🌐 cd95tt.com

Secrétariat : secretariat@cd95tt.com

Technique : ctd95tt@outlook.com

📘 @CD95TT

📷 @cd95_tennis_de_table

Le 07/09/2026

REGLEMENTS SPORTIFS

FINALES PAR CATEGORIES

ECHELON DEPARTEMENTAL

SAISON 2026/2027

Association Loi 1901 enregistrée sous le numéro W953001861 – Sous-Préfecture d'Argenteuil – N° de SIRET : 327 194 056 00047 – Code APE : 9312Z



FINALES PAR CATEGORIES

ECHELON DEPARTEMENTAL - SAISON 2026/2027

SOMMAIRE

Préambule	page 3
Article 1 Conditions de participation	page 3
Article 2 Licenciation.....	page 3
Article 3 Qualifications	page 3
Article 4 Confirmations.....	page 3
Article 5 Déroulement sportif	page 4
Article 6 Durée des parties	page 4
Article 7 Retard	page 4
Article 8 Forfait.....	page 4
Article 9 Remplacement des joueurs sur place	page 4
Article 10 Responsable de la compétition.....	page 4

FINALES PAR CATEGORIES

ECHELON DEPARTEMENTAL - SAISON 2026/2027

Préambule

Dans le règlement ci-dessous, le terme générique de « joueur » s'applique aussi bien aux Messieurs qu'aux Dames sans discernement. Coefficient épreuve : 1,50.

Article 1 - Conditions de participation

Cette compétition est réservée aux joueurs du Val d'Oise possédant une licence compétition et ayant participé à au moins 2 tours du Critérium Fédéral sans avoir été déclaré « forfait général ».

Article 2 – Licenciation (II.606.1- Règlements fédéraux)

2.1 - Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article 2.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « En règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « sans pratique sportive », figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

2.2 - Documents attestant de la licenciation pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Accès internet à l'adresse suivante :
 - club > espace **MONCLUB** : <https://monclub.fft.com/login>
 - licencié > espace **LICENCIE** : <https://malicence.fft.com/login>
- Accès à l'application « FFFT » pour smartphones (Android et IOS).

2.3 - Les personnes figurant sur le « banc » ou à proximité de l'aire de jeu doivent être titulaires d'une licence loisir ou compétition. Les arbitres et le juge-arbitre doivent s'assurer de leur licenciation.

Article 3 - Qualifications

Dans chaque catégorie, les joueurs sont qualifiés par ordre décroissant du nombre de points acquis lors des 4 tours du Critérium Fédéral de la saison en cours selon les critères suivants :

DE 16 joueuses
D19 8 joueuses
D15 8 joueuses
D13 8 joueuses
D11 8 joueuses

ME 48 joueurs
M19 24 joueurs
M15 24 joueurs
M13 24 joueurs
M11 24 joueurs

Le responsable de l'épreuve, se réserve le droit d'adapter ou de supprimer des tableaux féminins.

Article 4 - Confirmations

Les joueurs doivent confirmer leur participation, aux Finales par Catégories, **qu'ils soient titulaires ou remplaçants**, dans « l'espace Mon Club / Sportif / Engagement / D95_Engagement Finales par catégories » **par leur responsable de club** et en fonction de la liste qui sera établie par la responsable du critérium fédéral.

Article 5 - Déroulement sportif

5.1 Dames

Les qualifiées sont réparties par poules de 4 suivant le serpent établi en fonction du nombre de points obtenus sur les 4 tours du Critérium Fédéral.

A la sortie des poules toutes les joueuses sont placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale. Toutes les places sont jouées.

5.2 Messieurs

Dans chaque tableau, les qualifiés sont répartis par poules de 4 suivant le serpent établi en fonction du nombre de points obtenus sur les 4 tours du Critérium Fédéral.

Lorsque des joueurs d'un même club sont dans la même poule, ils doivent être placés dans la poule de façon à se rencontrer au premier tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois.

Dans chaque poule, tous les joueurs se rencontrent et sont classés de 1 à 4. Les 2 premiers de chaque poule sont ensuite placés par tirage au sort dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale dans lequel les places 3^{ème}/4^{ème} sont jouées.

Chez les élites messieurs, il sera organisé un tableau à élimination directe pour les troisièmes et quatrièmes de poules.

Cette compétition se déroule avec des balles de couleur BLANCHE. Les maillots et les shorts de couleur blanche sont interdits.

Article 6 - Durée des parties

A tous les échelons et dans toutes les catégories, les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 7 - Retard

Il ne sera pas toléré de retard.

Article 8 - Forfait

Si un joueur qualifié, ayant confirmé sa participation, est absent le jour de la compétition, **il ne pourra participer au 1^{er} tour du Critérium Fédéral de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié :**

- soit par les points/classements sur la licence en début de saison, dans leur catégorie d'âge.
- soit par une montée à l'issue du dernier tour pour un jeune restant dans sa catégorie d'âge ou pour un senior.

Article 9 - Remplacement des joueurs sur place

Si un joueur qui a confirmé sa participation est absent, il pourra être remplacé sur place par un joueur faisant partie de la liste des remplaçants dans l'ordre de la liste établie par la responsable de la compétition.

Article 10 - Responsable de la compétition



Arlette DECRET

E-mail : criterium.federal@cd95tt.com

Date de dernière modification : 01/09/2026